

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).
DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 35 — — soir, Express.
 6 — 56 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les journaux de Berlin, la *Gazette de la Croix* et la *Gazette allemande du Nord*, démentent deux nouvelles importantes transmises tout récemment par la télégraphie privée : la première, celle qui annonçait hier que le maréchal Wrangel avait dû sommer les Danois d'évacuer le Sleswig dans les 24 heures pour faire place à l'occupation austro-prussienne ; la seconde, qui datait déjà de quelques jours et qui annonçait le départ pour Kiel d'un des aides-de-camp du roi de Prusse, chargé d'une mission secrète et très-délicate auprès du duc d'Augustenbourg. On avait déjà fixé le but de cette mission, qui devait être d'engager le duc à se retirer du Holstein ; mais d'après la *Gazette allemande du Nord* il y a là une méprise.

Une dépêche de Kiel mande que 2,000 Prussiens sont arrivés dans cette ville, et qu'ils ont fait disparaître des monuments publics les écussons et les drapeaux du prince Frédéric. Le maréchal Wrangel est toujours à Hambourg.

Voici, d'après nos dernières informations, l'état des choses en ce moment dans le Sleswig-Holstein :

Les Prussiens occupent entièrement le Holstein, et la lutte avec le Danemark est devenue inévitable.

On nous assure pourtant que les duchés ne sont pas satisfaits de voir le drapeau sleswigo-holsteinois remplacé par le drapeau prussien. La présence des troupes austro-prussiennes

excite un certain mécontentement, parce qu'elles ont trop voulu se substituer au gouvernement des duchés.

On pense toujours que ce sera dans la première semaine de février que toutes les troupes se trouveront réunies sur les bords de l'Eider ; la guerre devra alors indubitablement commencer.

Les circonstances, d'ailleurs, sont entièrement favorables aux Danois, par suite du dégel qui est généralement commencé.

On assure que le grand-duc de Oldenbourg a non-seulement protesté contre le passage sur son territoire des troupes austro-prussiennes, mais qu'il a donné l'ordre à ses soldats de faire une résistance suffisante pour bien prouver qu'il ne cédait qu'à la force.

Les dépêches du Nord annoncent une très-vive agitation en Suède. Des manifestations publiques ont eu lieu à Stockholm ; le roi a reçu un nombre considérable de pétitions où on le supplie de venir en aide au Danemark. Une députation de l'Université s'est rendue au palais et a offert au roi le concours des étudiants qui demandent à marcher.

Les levées continuent ainsi que les armements sur la frontière. On s'attend à une prochaine ouverture de la campagne.

Au Danemark, l'état des esprits n'est pas moins surexcité. Le roi a convoqué les collèges électoraux afin que les élections puissent se faire librement dans le Slesvig.

Une dépêche télégraphique annonce que le maréchal Wrangel a quitté Hambourg le 29 au matin, se rendant à Bordeshom.

On attend le passage à Hambourg de dix mille Prussiens de la garde, sous le commandement du prince-héritier. Un parc d'artillerie de siège est également attendu de Magdebourg.

On mande de Husborg, vendredi, la dépêche suivante :

Hier, le général Wrangel a sommé le général Meza d'évacuer le Slesvig, qu'il a l'ordre d'occuper comme gage pour l'accomplissement des clauses du traité de 1851 et pour l'abrogation de la Constitution du 18 novembre.

La réponse n'avait pas encore été faite ce matin. Elle sera indubitablement négative. On peut donc s'attendre à ce que les Prussiens passent l'Eider dans un jour ou deux. Le fort de la Couronne n'a que 1,600 hommes de garnison. Il a gelé la nuit dernière. C'est une circonstance désavantageuse pour les Danois, mais le désavantage n'est pas très-grand.

Des renforts arrivent tous les jours à Copenhague.

La Suède se prépare plus vigoureusement que jamais à toute éventualité.

On lit dans le Morning-Post :

« La flotte du détroit est rappelée pour attendre des ordres. Les horse-guards fourbissent leurs armes, les autorités militaires et navales s'occupent de préparer les navires cuirassés et les canons Armstrong. Un officier de grande réputation, qui a fait la guerre de Crimée, sera, dit-on, mis à la tête de l'expédition possible, pour laquelle divers régiments font leurs préparatifs.

» Nous jetons un coup-d'œil sur la carte,

nous voyons que le Danemark n'est pas fort éloigné de nous. Le transport est facile, et Hëlîgoland est une base d'opération très-commode. Les Allemands verront bien que nous sommes prêts et ardents à agir, tandis que nous, de notre côté, nous aurons plus de difficulté à les croire sincères. »

D'autre part, notre correspondant de Londres nous informe que l'ordre a été expédié à Chatam de tenir prêtes plusieurs batteries d'artillerie pour un service immédiat.

Le conseil de cabinet qui devait avoir lieu le 29 à Londres a été ajourné au lendemain samedi. La cause de ce retard se rattache aux dissidences qui existent entre lord Russell et lord Palmerston sur le parti à prendre dans la question dano-allemande. (Le Pays.)

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que la reine d'Espagne avait accordé une amnistie aux journaux de son royaume ; la *Correspondencia* nous apprend que le ministre de l'intérieur a expliqué toute l'étendue de cette mesure bienveillante, en déclarant, le 25, au Congrès que l'intention du gouvernement était de remettre aux journaux les amendes auxquelles ils auraient été condamnés. Il a ajouté, que s'il n'avait pas encore fait connaître cette disposition de l'amnistie, c'est qu'il ne comptait l'annoncer que lorsque l'Etat eût été prêt à rembourser les sommes déjà payées.

En Amérique, le général Mac-Clellan vient de préparer sa candidature aux prochaines élections présidentielles, en publiant sur ses opérations militaires un compte-rendu ayant pour

FEUILLETON.

15

LE MURIER D'OR.

(Suite.)

Au moment où toutes les préoccupations étaient tournées de ce côté, un autre événement plus grave en apparence vint tomber comme la foudre au milieu de ces inquiétudes et les changer en stupeur.

Un huissier se présenta dans les magasins du Murier.

A la requête de divers créanciers de M. Martel, le banquier de la Compagnie espagnole, il notifia au représentant de M. Thibault un jugement confirmatif de la garantie donnée par le négociant. Ce jugement exécutoire, malgré l'opposition ou l'appel, était accompagné d'un commandement.

Pendant huit jours entiers, le bureau de Duchâtelet devint le rendez-vous de tout le bataillon des porte-exploits de Paris, qui venaient instrumenter en personne. Un monceau de papier timbré, criblé de cette agaçante écriture à pattes crochues et d'aspect affamé qui semble aboyer les formules comminatoires de la procédure, vint s'entasser sur une table.

A la fin de la semaine, M. Thibault avait reçu dans les mains de Duchâtelet *en parlant à*, un volume de cent trente-deux notifications criant les mêmes menaces dans un unisson formidable, où s'additionnaient tout près de cinq millions.

L'actif net du banquier, dont le commis accablé crut devoir par acquit de conscience relever le chiffre, se formulait à l'inventaire en dix-sept cent mille francs, c'était plus de trois millions à la charge de la caution.

Non-seulement Duchâtelet acquit la conviction de la ruine de M. Thibault, mais encore il vit clairement qu'en réalisant, sans en excepter la maison naguère si puissante de la Chaussée-d'Antin, tout disparaîtrait dans le gouffre.

Les commis auxquels il ne put cacher plus longtemps la vérité furent littéralement anéantis en l'apprenant. Ils tombaient de plus haut que tout le monde, c'est-à-dire du haut de cette fière sérénité qui leur avait fait dédaigner ou railler les rumeurs.

La faillite se des-ina comme le spectre de Banco, étouffant de ses flétris-ants embrassements cette belle renommée industrielle qui était leur orgueil.

Avec la rapidité des transmissions télégraphiques, tous les gens d'affaires et jusqu'aux correspondants

les plus éloignés apprirent la confirmation et l'étendue d'un désastre discutable d'abord, mais qui ne l'était plus depuis qu'une procédure expéditive faisait le siège de la maison.

Coup sur coup les demandes en paiement et en règlement affluèrent de toutes parts.

Duchâtelet avait prévu cette phase habituelle des débâcles et s'était mis en mesure de faire face à ses suites. Il voulait sauvegarder jusqu'à la fin l'honneur de la maison et marquer nettement la limite qui séparait l'entreprise industrielle, si justement considérée, de la généreuse imprudence dont elle allait éprouver le contre-coup.

Par malheur, un simple report de vingt-cinq jours dans le règlement de valeurs, sur lesquelles il comptait, déconcerta ses calculs. Il courut, avec des renouvellements à la main, chez le banquier qui partageait avec la maison Martel les avantages des comptes-courants du Murier.

Sans daigner écouter les explications du commis, ce banquier obligé, dans vingt occasions de M. Thibault, répondit insolamment que sa caisse était fermée à l'insolvabilité et à l'agiotage.

Dans ce désarroi, où il se heurta contre autant de mauvaises volontés qu'il sollicita de mémoires, où

il eût à essayer de cyniques ingratitude, à constater d'odieuses lâchetés ou d'impudentes ironies, Duchâtelet éprouvait des transports d'indignation et ne savait plus à quelles tentatives recourir. Tout-à-coup le nom de M. Valériaux se présenta à sa pensée.

Malgré ses répugnances personnelles, il n'hésita pas à courir chez le prétendant.

M. Valériaux, qui était assis devant son bureau, le reçut avec une affabilité compatissante qui sembla lui promettre un succès.

— Cela va mal, n'est-ce pas ? dit-il d'une voix qui cherchait l'intonation de la sympathie.

— De mal en pis, au point que, ne sachant de quel côté me tourner, j'en suis venu à m'adresser à vous.

M. Valériaux, qui se dodelinait dans un fauteuil, enveloppé dans une robe de chambre chamarrée, fit un haut-de-corps dont le motif était facile à deviner. Comme certaines plantes qui se replient à la menace d'un contact, il fit disparaître l'épanouissement sympathique de son visage et de son attitude, pour se mettre en défense. Sa voix subit la même métamorphose.

— Vous tombez mal, mon cher monsieur, fit-il d'un ton bref ; outre que je ne suis que le manda-

but de démontrer que les revers qu'il a éprouvés sont imputables à l'administration de la guerre, à Washington, et qu'il les avait tous prédicts.

Le général Mac-Clellan aura pour concurrent le président Lincoln, qui se représente au suffrage des électeurs, et qui emploie pour soutenir sa candidature les moyens les plus violents et les plus énergiques. Le président Lincoln fait préparer contre le général Mac-Clellan une réponse qui sera, dit-on, un véritable réquisitoire.

Des correspondances particulières, mais émanant de personnages politiques accrédités, affirment que le plus grand obstacle à toute transaction ou à toute idée de paix en Amérique, c'est le désir du président Lincoln d'être élu une seconde fois président.

Toute son administration, dont les places sont à ce prix, soutient, on le pense, avec ardeur la candidature d'un chef qui lui assure un nouveau bail avec le pouvoir et les gros traitements. D'ailleurs, les comptes à rendre à une nouvelle administration seraient cruels à coup sûr. Mais, pour réussir, il faut s'appuyer sur le parti abolitionniste, radical et extrême qui veut la guerre à tout prix. De là les intérêts privés et les ambitions font échec à l'intérêt public et nous voyons se perpétuer cette lutte sanglante et désastreuse.

L'agitation dans le Penjab est, comme on sait, tellement considérable que les Anglais ont cru devoir y réunir une armée de 10,000 hommes.

Le dernier fils de Rundjet-Singh, le maharajah Dulcep Singh, héritier de la couronne du Penjab, a quitté subitement l'Angleterre, où il a été élevé. Ce départ cause des inquiétudes.

L'Inde est véritablement dans une émotion grave, en ce sens surtout que c'est parmi les peuples belliqueux, qui ont plutôt appuyé que combattu l'Angleterre dans la dernière insurrection, que règne l'esprit de soulèvement.

Le paquebot-poste anglais arrivé le 29 à Southampton apporte des nouvelles de la Vera-Cruz du 2 janvier au matin. Elles nous apprennent que les troupes franco-mexicaines se sont emparées de San Luis Potosi, et que Juarez est en fuite.

On lit dans le *Pays* :

L'armée française vient de remporter au Mexique une victoire décisive sur les troupes de Juarez.

Tous les mouvements stratégiques que nous avions indiqués se sont accomplis.

A la suite d'une grande bataille livrée à la dernière armée de Juarez, les Français ont fait deux mille prisonniers et enlevé aux trou-

pes de l'ex-dictateur toute leur artillerie.

Trois bataillons de juaristes sont passés sous les drapeaux du nouveau gouvernement.

Sur d'autres points, deux généraux mexicains, Uriaga et Beriozabal, ont été battus par nos soldats.

Ces victoires portent le dernier coup à la résistance de Juarez.

L'ex-dictateur n'a plus d'armée, plus de ministres, plus d'officiers et plus d'argent, car il n'a plus désormais le pouvoir de frapper les populations de ces contributions exorbitantes qui ont été jusqu'à ce jour sa ressource.

Après la défaite de ses dernières troupes, Juarez est parti de San Luis de Potosi et s'est enfui vers la ville de Monterey, c'est-à-dire vers le nord du Mexique et la frontière des Etats-Unis. Il n'a plus qu'une très petite distance à parcourir pour passer sur l'autre rive du Rio del Norte qui sépare les deux Etats.

Tout s'est donc passé comme nous l'avons prévu. Les succès importants que nous annonçons et l'itinéraire suivi par Juarez dans sa retraite prouvent à ceux qui nous accusaient de donner des indications prématurées que nos informations étaient sûres, et que notre patriotisme y voit plus clair que l'opposition quand même de *l'Opinion*, du *Temps* et des orateurs qui répètent à la tribune les articles de ces journaux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant, adressé à l'Empereur par S. Exc. le ministre des finances, sur les résultats de l'emprunt.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à l'Empereur les résultats de la souscription publique à l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 50 décembre 1863.

Le prix d'émission de rentes 5 0/0 a été fixé par le décret du 12 janvier 1864 à 66 fr. 30 c., avec jouissance du 1^{er} janvier courant, payable en dix termes égaux, dont le dernier est exigible le 21 novembre prochain.

Pour réaliser les 500 millions et les 15 millions nécessaires aux frais d'escompte et au paiement des arrérages pendant l'année 1864, il a fallu émettre 14,253,393 fr. de rentes.

La souscription a été ouverte le lundi 18 et close le lundi 25 à trois heures.

Il a été souscrit 219,321,536 fr. de rentes par 542,061 personnes, dont 134,105 à Paris, 407,956 dans les départements.

Bien que l'administration ait encore quelques renseignements à recueillir, les chiffres que je viens de placer sous les yeux de Votre Majesté ne seront pas sensiblement modifiés.

Les souscriptions de 6 francs de rentes déclarées irréductibles s'élèvent à 2,409,366 francs de rentes.

Conformément à la disposition de l'art. 4 de

l'arrêté du 12 janvier, les souscriptions qui par suite de la réduction proportionnelle auraient été ramenées à moins de 6 fr. de rentes sont admises pour ce chiffre. Dans cette catégorie se trouvent les demandes de 10 à 120 fr. de rentes. Elles représentent une somme de 5,572,590 fr. de rentes demandées par 118,850 personnes, et figurent dans la répartition pour 712,980 fr. de rentes.

Soit un total de rentes irréductibles de 5,122,346 fr. de rentes, ce qui réduit à 11,131,047 fr. les rentes à répartir entre les autres souscriptions.

Chaque souscripteur aura donc droit à 5 fr. 21 c. de rentes par chaque 100 fr. de rentes qu'il aura demandés.

Au moment de l'émission de l'emprunt, le taux élevé de l'intérêt et les restrictions que la Banque de France a dû s'imposer pour les avances sur valeurs m'ont décidé à admettre concurremment avec les espèces et pour les souscriptions importantes, le dépôt direct, à titre de garantie, de rentes sur l'Etat et de bons du Trésor.

Malgré cette facilité, les versements effectués dans les caisses publiques se sont élevés à 250 millions.

Une somme plus considérable retirée de la circulation aurait gêné le mouvement des affaires.

Afin de diminuer les effets d'une trop grande concentration de capitaux, j'ai autorisé, dès le 26 janvier, le remboursement des 9 dixièmes des sommes versées par les souscripteurs de 5,000 fr. de rentes et au-dessus.

La liquidation définitive de chaque souscription ne sera terminée que vers le 15 février. A cette époque, les récépissés provisoires seront échangés contre des certificats d'emprunt négociables.

Le Trésor remboursera en même temps l'excédant de leurs versements sur le premier dixième du prix de l'emprunt aux souscripteurs qui ne préféreront pas user du droit qui leur est accordé par l'article 8 de l'arrêté du 12 janvier d'affecter cet excédant aux termes ultérieurs.

Les ressources que l'emprunt a procurées au Trésor sont plus que suffisantes pour assurer les services publics et la réduction successive des bons du Trésor en circulation. Elles me permettent en outre, conformément à l'article 7 de mon arrêté, de suspendre, à partir d'aujourd'hui, la faculté de payer par anticipation les termes non échus de l'emprunt.

L'empressement avec lequel le pays a répondu à l'appel qui lui a été fait est une nouvelle preuve de sa confiance dans le gouvernement de l'Empereur et de la sécurité qu'inspire à tous le crédit de la France.

Je suis avec respect, etc.

ACHILLE FOULD.

Ce 29 janvier 1864.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Par décision du ministre des finances en date du 29 janvier 1864, est suspendue, à partir de ce jour, la faculté d'escompte prévue par l'article 7 de l'arrêté du 12 janvier, réglant les conditions de la souscription à l'emprunt de 500 millions.

— On lit encore dans le *Moniteur* :

Des journaux étrangers ont annoncé que la Banque de France négociait avec la Banque de Vienne un emprunt de 50 millions en numéraire sur dépôt de rentes.

Cette nouvelle est entièrement fautive et la Banque de France n'a engagé ni autorisé aucune négociation de cette nature.

— Dans la discussion sur le Mexique, il a été plusieurs fois parlé de l'archevêque de Mexico qui a cessé de faire partie de la régence par suite des mesures du général Bazaine qui a voulu maintenir le paiement des bons émis pour réaliser la vente illicite des biens ecclésiastiques au Mexique. La *Gazette de France* a publié une lettre très-curieuse, dans laquelle l'archevêque de Mexico explique les motifs de sa résistance et fait connaître qu'il n'a point donné sa démission comme membre de la régence, mais qu'il a été destitué; le vénérable prélat déclare que la magistrature, la judicature, la junte supérieure du gouvernement et toutes les personnes sans différence de couleur politique, sont avec lui et pensent comme lui. Il est clair que voilà un incident fâcheux qui ne diminuera pas les difficultés qui attendent l'archiduc Maximilien.

— Le conseil de révision de Lyon, présidé par M. le général Pouget, a statué sur le pourvoi du nommé Cuq contre le jugement du 2^e conseil de guerre de Lyon, en date du 15 janvier dernier qui l'a condamné à la peine de mort pour crime de désertion sous les murs de Sébastopol.

A la majorité de quatre voix contre une, le conseil de révision a rejeté le pourvoi.

— Le journal de Bruxelles trace ce portrait de deux orateurs français de la minorité, MM. Simon et Pelletan.

« M. Pelletan effraie la chambre presque autant que M. Simon la charme. La raison en serait dans la physionomie des deux orateurs. On sait que M. Pelletan, avec une assez longue barbe grise, des cheveux longs, des airs apocalyptiques, prend volontiers des attitudes de prophète de la démocratie. Les députés de la majorité ont, dit-on, une véritable frayeur de ce Croquemitaine rouge; ils ont, suivant moi, bien tort, et M. Pelletan ne mangera jamais personne.

» M. Jules Simon, avec une barbe bien faite, une figure intelligente, fine, gracieuse,

taire de notre société de Lyon, personnellement, je suis hors d'état de vous donner le moindre concours.

— Oh! rassurez-vous! objecta Duchâtelet. Il s'agit de beaucoup moins que vous ne pouvez supposer.

— De quoi peut-il être question en ce moment, si ce n'est d'un concours pécuniaire.

— Si par exemple le service que j'espère se bornait à une formalité?

— C'est bientôt dit; voyons de quoi il s'agit.

— D'un simple endossement de valeurs dont vous reconnaîtrez comme moi l'excellence...

— Vraiment! et vous trouvez cela tout simple! Vous êtes facile en affaires, monsieur Duchâtelet. Croyez donc à la solvabilité, quand on voit tomber des gens comme M. Thibault!

— Refuseriez-vous, monsieur?

— Parfaitement! je vous assure, et, s'il y a quelque chose qui m'étonne, c'est votre étonnement.

— Mille pardons, monsieur, fit froidement le commis en se levant et sans pouvoir se défendre d'une épigramme; si j'ai pris la liberté de vous importuner, c'est que j'étais assez naïf pour croire aux protestations dont j'ai été témoin. Si je ne me

trompe, vous offriez cette caution et celle de votre famille à M. Thibault?

M. Valériau ne se donna pas même la peine de rougir.

— C'est vrai, j'ai cédé à l'entraînement du moment; mais, vous savez, on dit ces choses-là, sauf à ne les faire qu'à bon escient. Il y a des réserves sous-entendues.

Tout en formulant cette profession de foi, qui faisait beaucoup moins l'éloge de ses sentiments que de sa circonspection, M. Valériau prit d'une main nonchalante un pli fermé d'un large cachet de cire rouge et le présenta à son visiteur.

— Permettez-moi, dit-il, de profiter de notre rencontre pour faire parvenir cette lettre, où j'exprime à ce pauvre M. Thibault mes regrets bien sincères du malheur qui l'atteint. Je me serais fait un reproche de ne pas reconnaître ainsi le plaisir que m'ont procuré nos anciennes relations de commerce et d'amitié.

— Il ne peut manquer d'être profondément sensible à une marque si éclatante de sympathie, dit ironiquement Duchâtelet en se retirant. Je l'avais jugé meilleur qu'il ne se montre, pensa-t-il, découragé de son insuccès.

Il revint à pas lents du côté de la maison, dans cet état de fatigue et de prostration qui semble faire ressentir aux muscles l'effet de la distension intellectuelle. Il y avait dans tout son être l'accablement désespéré du naufragé qui, après avoir longtemps lutté contre les vagues, se laisse couler dans les profondeurs de l'abîme.

Le pauvre jeune homme ne songeait plus, ne cherchait plus; ses oreilles tintaient une sonnerie imaginaire, des lueurs de prismes passaient devant ses yeux, son esprit flottait sans direction d'incohérence en confusion. Certains effets d'optique, où les images se fondent et s'absorbent, peuvent seuls donner l'idée du phénomène moral qui se produisait.

Ce fut dans cet état d'engourdissement douloureux que Duchâtelet arriva en vue de l'établissement qui était naguère l'orgueil de tous ceux qui en faisaient partie. Machinalement, il s'arrêta, et d'un regard atterré il embrassa les détails de cette double façade, sur laquelle s'éparpillaient les paillettes lumineuses d'un soleil couchant. Les reliefs de l'extérieur se modelèrent, le feuillage sculpté de l'enseigne, passé à l'or bruni, scintilla en recevant cette caresse de l'astre à son déclin. Puis l'ombre en larges ondes

grises s'avança comme une marée. Une à une, les lumières métalliques, allumées par les rayons solaires, s'éteignirent; les rondes-bosses des modillons, les moulures de l'entablement, et les reliefs accusés par le ciseau, s'aplatirent en se noyant dans des tons neutres, à peu près comme un visage disparaît sous un voile.

— Voilà l'image de ce qui se passe, pensa Duchâtelet, dans le cerveau duquel le contraste produit par les jeux de la lumière et de l'ombre éveilla celui qui ressortait de la situation.

Et une sensation, semblable à celle qu'éprouve le soldat en voyant son drapeau aux mains de l'ennemi, traversa la poitrine de Duchâtelet; il lui sembla sentir son cœur serré dans un étau. Un retour désespéré dans le cercle des ingratitude lui donna un profond accès de dégoût. Sa mémoire surexcitée dressa d'un seul coup la liste de ceux qu'il avait vainement invoqués, et il fut convaincu de n'avoir oublié personne.

Jeté par une soudaine évolution de la pensée dans la voie ténébreuse des expédients, il vit tourbillonner autour de lui les artifices, les compromis, les équivoques à l'aide desquels l'usure et la dissipation battent monnaie. Une phrase s'inscrivait en lettres

des manières aimables et une attitude légèrement penchée en avant, semble aller au-devant de ses adversaires par un geste de courtoisie et de déférence. Quand il y a des dames dans les tribunes, M. Jules Simon les enchante, et M. Pelletan leur fait l'effet de l'exécuteur des hautes-œuvres. Si l'on en croit Cicéron, l'extérieur d'un orateur est pour beaucoup dans le succès de ses discours: cette remarque expliquerait les fortunes très-différentes à la chambre du talent de M. Pelletan et de celui de M. Jules Simon. »

— *L'Atrato*, arrivé à Southampton le 29 janvier, apporte la nouvelle d'une catastrophe épouvantable arrivée à Santiago, capitale du Chili, le 8 décembre dernier, fête de l'Immaculée Conception. Ce jour-là une foule considérable était réunie à l'église de la Lampama. Il y avait environ 3,000 femmes, la plupart appartenant aux meilleures familles du pays, et quelques centaines d'hommes. Le service était à peine commencé que les bougies placées au pied de l'image de la Vierge communiquèrent le feu aux draperies. La flamme s'étendit rapidement à tout l'édifice. Une scène terrible s'ensuivit. La plupart des hommes s'échappèrent, mais il n'en fut pas de même des malheureuses femmes. Une pluie de feu tombait sur elles de la toiture embrasée. En quinze minutes deux mille perdirent la vie. Les cadavres carbonisés, retirés des décombres, remplissaient deux cents charrettes.

— On lit dans *l'Europe* : Une véritable tragédie s'est déroulée il y a quelques jours à Lautrach, localité située aux environs de Bregenz, près du lac de Constance.

Un braconnier, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec sa femme, tua d'un coup de feu un voisin qui avait voulu intervenir; deux agents de police accoururent, dont l'un subit le même sort et l'autre fut dangereusement blessé.

Après ce triple meurtre; le forcené se barricada dans sa maison, menaçant de mort tous ceux qui en approcheraient. Une quatrième victime tombe. Un individu assistait sur un toit voisin à cette scène de carnage. Le braconnier l'aperçoit et lui fracasse le bras d'un coup de pistolet.

Cette situation dura pendant vingt-quatre heures. On comptait trois morts et deux blessés. Il ne fallut rien moins qu'un siège en règle pour déloger l'assassin. La maison fut mitraillée par deux pièces de canon. Enfin, voyant ses provisions de poudre épuisées, incapable de faire une plus longue résistance, il essaya du moins de se soustraire à l'action de la justice en se donnant la mort: il s'ouvrit les veines.

Cependant, lorsqu'on parvint jusqu'à lui, il vivait encore. Cette lutte prolongée avait attiré une grande affluente de monde des environs. De sa fenêtre, l'assassin n'avait cessé d'invectiver la foule. Ce ne fut qu'à grand-peine qu'on empêcha cette dernière de le mettre en pièces.

de feu dans les ténèbres où descendait l'imagination du comis, elle résonnait en clameur discordante et avec des intonations d'insulte à son oreille. C'était la formule sacramentelle qui ouvre à deux battants les portes de la faillite: « Les paiements sont suspendus! »

Duchâtelet sonda tous les réceptacles où vont sombrer tant d'honneurs et de fortunes. Il pensa à ces enfants d'Israël tapis dans les bas-fonds de l'industrialisme, comme l'araignée dans sa toile, et parcourut tous les degrés qui y conduisent; il pensa à la mise en gage, à des emprunts dont le taux formidable fait du vol de grands chemins une opération digne d'indulgence. Il songea au Mont-de-Piété, à tous les artifices du crédit aux abois; mais toutes ces audaces de la détresse restèrent, comme elles le devaient, dans les domaines de la pensée, car elles ne pouvaient s'accorder avec le sentiment d'honneur qui dominait la situation.

La tête basse, le poulx pressé par la fièvre et sous le poids d'hallucinations de toute sorte, Duchâtelet entra.

Un commis l'aborda :
— Quelques personnes vous attendent dans votre cabinet, dit-il à mi-voix.

— Un marchand de vin envoie son jeune fils à la cave chercher pour deux clients deux litres de vin, l'un à 60 c., l'autre à 75 c.

L'enfant remonte bientôt avec les deux litres incomplètement remplis, le litre à 75 c. cependant un peu mieux partagé que l'autre.

« Qu'est-ce que cela? » s'écrie le père en fureur. — L'enfant d'une voix étranglée s'écrie: « Il n'y a plus d'eau dans la cave! »

On tirait tout au même tonneau, et l'innocent spéculateur avait laissé en vides inégaux la place des deux quantités d'eau représentant la différence des deux prix.

— Parmi les végétaux utiles si nombreux et si variés que possède la Chine, on compte plusieurs espèces d'arbres, qui produisent la cire, soit directement et d'eux-mêmes, soit par l'intervention d'un insecte auquel ils servent d'aliment. Nos zélés missionnaires avaient, depuis longtemps, signalé les avantages que présentent ces plantes précieuses, dont les produits sont l'objet d'un commerce très-considérable dans le Céleste-Empire. Mais les lenteurs inévitables et les difficultés du transport à travers les immenses régions de la Chine d'abord et ensuite dans la traversée des mers qui nous en séparent, avaient semblé jusqu'ici un obstacle insurmontable à leur introduction.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Grâce au zèle infatigable de M. E. Simon, membre honoraire de la Société impériale d'acclimatation, chargé par l'Empereur d'une mission agricole en Chine, l'une des plus intéressantes de ces espèces cérières, est enfin parvenue en France ces jours derniers. Le ministère de l'agriculture a, en effet, reçu trois grandes caisses renfermant des plantes de l'arbre chinois *Pela Chou* qui nourrit l'insecte à cire *La Tchong*. Ces plants, habilement disposés dans ces serres portatives par M. Simon, sont partis de Chang-Hai, le 21 novembre dernier. Confiés aux soins éclairés de M. Espeut, commissaire de la marine, ils sont arrivés dans de bonnes conditions. L'une de ces caisses a été remise à la Société Impériale d'acclimatation qui, renseignée par les instructions de M. Simon, s'était préparée à suivre avec la plus grande attention les études dont ces produits si intéressants vont devenir l'objet.

Il y a lieu d'espérer que les œufs des insectes qui vivent sur ces végétaux et qui doivent y être adhérents, quoique invisibles, sont restés en aussi bon état que les arbres eux-mêmes. Ce n'est qu'au moment où ils doivent éclore, que leur présence se révèle par l'apparition sur les jeunes rameaux de petites pustules qui se gonflent peu à peu, pour atteindre le volume d'un très-gros pois et qui contiennent les insectes en éclosion. Les branches des arbres, lorsque la sécrétion cireuse est terminée, ressemblent à un étui satiné d'une blancheur éclatante.

Le *Pe la Chou* et le *La Tchong* sont originai-

— Des créanciers encore, toujours des créanciers, murmura sourdement le pauvre garçon.

Et, dans sa disposition d'esprit, il vit en fantasmagorie ce qu'on pourrait appeler une émeute de la créance. Il lui sembla qu'en face de lui se dressait une légion de mains menaçantes arborant des billets, des mémoires, des factures.

Il ouvrit la porte avec une sorte d'hébétément. Sept ou huit personnes se levèrent. A leur tête se trouvait l'abbé Vincent.

— Il tombe bien, pensa Duchâtelet, qui savait le rôle que remplissait l'abbé pour le compte de M. Thibault.

— Ne m'attendiez-vous pas un peu, mon jeune ami? demanda le vicairé de sa voix harmonieuse.

— J'avoue, monsieur l'abbé, que je ne songeais pas à vous, car nous ne sommes pas en état en ce moment de continuer les traditions.

— Et cependant je viens vous prier de m'ouvrir votre caisse, dit le prêtre avec un sourire qui parut assez déplacé au commis.

— Si c'est pour en contempler le vide, à la bonne heure! Ne savez-vous donc rien, monsieur l'abbé?

(La suite au prochain numéro.)

res de la province de Se Tchuen, où M. Simon est allé les chercher lui-même.

Ces végétaux si curieux, venus pour la première fois en Europe, ont été immédiatement transportés au jardin d'acclimatation.

Chronique Locale.

Hier soir, un jeune enfant de dix ans, traversant la levée de Notre-Dame, a été renversé par un camion. Cette voiture était vide, et l'enfant n'a eu aucun membre de cassé. On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Nous publions la liste de MM. les jurés de notre arrondissement appelés à siéger à la session du premier trimestre de 1864, ouverte hier 1^{er} février, sous la présidence de M. Grosbois, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller à la cour impériale d'Angers.

MM.

De Saint-Chereau, Paul-Charles, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.
Delacour, Pierre, propriétaire à Varennes.
Papin, Pierre, meunier à la Salle.
Thiiffoine-Mercereau, Antoine, négociant à Saumur.

Il existe sur toutes les côtes de l'Océan, depuis Saint-Malo jusqu'à Bordeaux, un grand nombre de salines, dont l'exploitation constitue la principale ressource des populations de cette partie de notre littoral. Or, les produits de cette exploitation diminuent de jour en jour, par suite du défaut d'entretien des marais salants, où les eaux pluviales se mêlent avec les eaux salées, et ont fini par créer, sur beaucoup de points, de dangereux foyers d'insalubrité.

Cette situation, dit la *Patrie*, a provoqué, de la part de tous les conseils généraux des départements intéressés, la demande de mesures capables d'y porter remède. D'après nos informations, ces vœux seraient sur le point de recevoir satisfaction. On nous assure que l'administration des travaux publics prépare en ce moment un projet pour l'amélioration de toutes les salines de l'Ouest.

Les travaux à exécuter pour atteindre cet important résultat seraient prescrits, soit par un décret, soit par une loi analogue à celle qui a ordonné l'assainissement des marais communaux.

Nous souhaitons vivement qu'un projet aussi utile à l'industrie de nos populations maritimes, qu'indispensable à la salubrité d'une vaste étendue de nos côtes, se réalise le plus promptement possible. (Maine-et-Loire).

On lit dans le *Journal d'Amiens* :

« On vient de commencer le recensement général de la circulation sur toutes les routes impériales et départementales. Cette importante opération durera plusieurs mois et sera entièrement terminée le 3 novembre 1864.

» Comparés à ceux du recensement exécuté en 1856, ses résultats permettront d'apprécier avec certitude les changements apportés dans l'importance relative des voies de terre par l'établissement des chemins de fer ouverts depuis cette époque; ils fourniront, en conséquence, à l'administration les bases d'un remaniement général de la classification des routes impériales et départementales, demandé par un grand nombre de conseils généraux pendant la dernière session, et nécessairement par l'extension de notre réseau de voies ferrées. »

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le sieur Mureau (Jacques-Pierre), fusilier au 50^e régiment d'infanterie, est invité à se présenter au Secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec son livret militaire, pour une communication qui l'intéresse.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 2 au 29 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.				
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	1	»	2	»	8	17	»	6	34			
2	Morisseau.	»	7	»	3	»	16	34	»	12	57		
3	Touche (1).	1	2	»	4	»	6	16	»	8	38		
4	Poisson.	»	3	»	1	14	»	16	31	»	25	62	
5	Groleau.	»	»	»	»	»	2	1	»	»	15		
6	Lanier.	»	»	»	»	»	3	»	1	19	»	2	27
7	Corbineau (2).	»	5	»	»	10	»	11	39	»	20	57	
8	Séchet (3).	»	7	»	»	2	»	6	25	»	11	46	
9	Prouteau.	»	»	»	»	4	»	4	10	»	7	13	
10	Chalot.	»	»	»	»	4	»	1	12	»	5	24	
11	Pallu (4).	»	»	»	»	5	»	1	20	»	4	31	
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Müllerand.	»	»	»	»	»	»	»	10	8	»		
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3		
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	6		
4	Wilsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	2		
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1		
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4		
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3		
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	13	11		
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6		
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	7		
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids et un mouton pour défaut de qualité.

(2) Un veau et deux moutons refusés pour défaut de qualité.

(3) Trois veaux refusés pour défaut de poids.

(4) Trois moutons refusés pour défaut de qualité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Hier, lundi, à une heure, l'Empereur a reçu la députation du Corps Législatif chargée de lui présenter l'Adresse votée vendredi dernier. La cérémonie a eu lieu avec la plus grande solennité.

L'Empereur avait auprès de lui le prince Napoléon, le prince Murat et les princes et princesses de la famille impériale. Les ministres, les membres du conseil privé, les grands officiers de la Couronne, les présidents et vice-présidents des grands corps de l'Etat, les chambellans et toute la Maison militaire de l'Empereur assistaient à la remise de l'Adresse.

M. le duc de Morny, président du Corps-Législatif, était à la tête de la députation, composée de MM. E. Picard, le baron Caruel de Saint-Martin, Edouard Dalloz, Cosserat, Creuzet, Lescuyer d'Attainville, Marey-Monge, André (du Gard), Kercado, Mège, Corneille, marquis d'Havrincourt, Gavini, Desmaroux de Gaulmin, Pierron-Leroy, de Voize, Haentjens, Godard Desmarest, de Wendel et marquis de la Tour-Maubourg.

En réponse à l'Adresse, l'Empereur a prononcé une allocution dont nous regrettons de ne pouvoir donner le texte, et qui peut se résumer à peu près ainsi :

« Chacun des grands corps de l'Etat a ses attributions bien déterminées. Au Corps-Législatif appartient le contrôle; au souverain l'initiative. Le désir de l'Empereur est de consolider et d'affermir nos institutions.

» Quant aux affaires extérieures, la politique du gouvernement impérial est toute tracée; c'est une politique de réserve, de paix et de conciliation. »

La cérémonie était terminée à une heure et demie. Tous les membres de la députation y assistaient.

On assure que le général danois de Meza a refusé l'ultimatum et déclaré qu'il défendrait le Sleswig à outrance.

Les Austro-Prussiens devaient commencer hier lundi à passer l'Eider.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 30 janvier.
 M. Berryer. — M. Thiers. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance du Mexique : De Mexico à Toluca et Queretaro (expédition dans l'intérieur du Mexique); marche de la première division : de Mexico à Maravatio et Morelia. — Médaille du corps expéditionnaire. — Causerie dramatique. — Correspondance de Cochinchine. — La littérature béarnaise (suite). — Gazette du palais. — Les faisans. — Les bosses de Gros-Jean, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — Quelques réflexions : Du théâtre. — Obsèques de l'amiral Hamelin.

Gravures : M. Thiers. — M. Berryer. — Correspondance du Mexique (7 gravures). Correspondance de Cochinchine : Habitation cambodgienne sur les rives du Me-Kong; plan du palais du roi, à Oudong; embuscade de pirates sur les rives du Me-Kong; expédition dans l'intérieur du Cambodge; vue générale de Campong-Lueng (village du roi); char cambodgien; instruments de musique cambodgiens; barrage naturel de Sombor. — Les faisans. — Les bosses de Gros-Jean, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — Cérémonie des funérailles de l'amiral Hamelin dans l'église de l'hôtel des Invalides. — Rébus.

Marché de Saumur du 30 Janvier.

Froment (l'hectol.)	16 52	Huile de lin.	58 —
2 ^e qualité, —	15 88	Paille hors barrière	30 60
Seigle	10 —	Foin	68 56
Orge	9 —	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	8 14	Graine de trèfle	48 —
Fèves	11 25	— de luzeine	50 —
Pois blancs	24 —	— de colza	26 —
— rouges	23 —	— de lin	28 —
Cire jaune (50 kil.)	170 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ord.	59 —	— cassées (50 k.)	65 —
— de chenevis	50 —		

COURS DES VINS (1).
BLANCS (2).
 Coteaux de Saumur 1863. 1^{re} qualité » à »
 Ordïn., envir. de Saumur, 1863 1^{re} id. 60 à »
 Id. 2^e id. 55 à »

Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id.	52 à »
Id.	2 ^e id.	48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	48 à »
Id.	2 ^e id.	45 à »
La Vienne, 1863		32 à 36

ROUGES (3).
 Souzay et environs 1863. 90 à 100
 Champigny, 1863. 1^{re} qualité 180 à »
 Id. 2^e id. 120 à 140
 Varrains, 1863. 90 à 100
 Bourgeuil, 1863. 1^{re} qualité 100 à »
 Id. 2^e id. 90 à »
 Restigny 1863. 80 à 90
 Chinon, 1863. 1^{re} id. 80 à »
 Id. 2^e id. 75 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LUCE.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Luce, boulanger à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi, 5 février courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
 TH. BUSSON.

(52)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^e UNE MAISON

ET UN VASTE TERRAIN,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place Saint-Nicolas, et contenant en superficie 1031 mètres 12 centimètres.

2^e Une PETITE MAISON, joignant la précédente, contenant en superficie 150 mètres 12 centimètres.
 S'adresser audit M^e LEROUX. (4)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Et 82 ares de terre, à Saint-Martin-de-la-Place. (24)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MÉTAIRIE

de

LA RICHARDIÈRE

Commune de Longué,

Joignant l'Authion, sur la route des Rosiers. (34)

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, n^o 9,

Composée de plusieurs chambres basses, plusieurs chambres hautes, trois greniers, cave, cour, jardin avec bassins, chambre dans le jardin.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser soit à M. MILLERAND, propriétaire de cette maison, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (35)

A VENDRE

UN BEAU BILLARD

S'adresser au bureau du journal.

EMPLOI DE GARDE CHAMPÊTRE.

On demande, pour remplir les fonctions de garde champêtre, un homme nouvellement libéré du service militaire. Inutile de se présenter si on ne peut fournir les meilleurs renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

UNE MAISON

Située rue Royale et place du Roi-René, occupée présentement par M. Freslon, sellier-carrossier.

Au rez-de-chaussée, grands magasins, ateliers, chambre à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Premier étage, salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, lieux d'aisances.

Un grand balcon régnant sur le tout.

Deuxième étage, même disposition que ci-dessus, mais sans balcon.

Cave et grenier. S'adresser à M. ROCHER aîné, place du Roi-René. (570)

UNE BOURSE

Commune pour exonération du service militaire est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (28)

M^e Le Blaye, notaire à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (5)

Maison LETELLIER, à Rouen

CHOCOLATS hygiéniques **DES PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE

Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

CHOCOLATS ALIMENTAIRES au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

Le Courrier d'Indre-et-Loire

Journal Quotidien à CINQ centimes le numéro,

Publie les cours de la bourse de Paris, les Mercuriales des marchés importants de France et de l'étranger; des nouvelles de tous les départements.

Collaborateurs: MM. OCTAVE LACROIX, AUGUSTE MARCADE, ALFRED ASSOLANT, CHARLES MONSELET, CASTAGNARY, ALPHONSE DUCHÈNE, etc., etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour les départements ci-après: Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Indre, Vienne et Loire-et-Cher:

UN franc 25 centimes par mois;

Pour les autres départements: DEUX francs.

On s'abonne chez tous les libraires, ou au bureau du Journal, passage Saint-François, à Tours.

Envoyer le prix de l'abonnement en timbres-poste ou en un bon de poste à l'ordre du gérant.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

prix de l'abonnement: 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 31 JANVIER.			BOURSE DU 1 ^{er} FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 45	»	»	66 05	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 20	»	20	95 10	»	»
Obligations du Trésor.	440	1	25	440	»	»
Banque de France.	3272 50	»	2 50	3280	7	50
Crédit Foncier (estamp.).	1227 50	»	2 50	1230	2	50
Crédit Foncier, nouveau.	1195	5	»	1200	5	»
Crédit Agricole	625	»	»	620	»	5
Crédit industriel.	705	»	»	705	»	»
Crédit Mobilier	1020	3	75	1005	15	»
Comptoir d'esc. de Paris.	790	5	»	795	5	»
Orléans (estampillé)	990	»	1 25	991 25	1	25
Orléans, nouveau	826 25	1	25	825	»	1 25
Nord (actions anciennes).	952 50	2	50	945	»	7 50
Est.	481 25	1	25	480	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	2	50	925	10	»
Lyon nouveau.	890	3	75	887 50	»	2 50
Midi.	655	»	»	650	»	5
Ouest	513 75	»	2 50	515	1	25
C ^e Parisienne du Gaz	1640	10	»	1640	»	»
Canal de Suez	478 75	3	75	477 50	»	1 25
Transatlantiques.	502 50	»	1 25	500	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	68 45	»	20	68 10	»	35
Autrichiens	388 75	»	1 25	385	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	518 75	3	75	513 75	»	5
Victor-Emmanuel	382 50	5	»	375	»	7 50
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	365	»	»	365	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	571 25	1	25	562 50	»	8 75
Saragosse	572 50	»	»	571 25	»	1 25
Séville-Xérés-Séville	468 75	»	1 25	458 75	»	»
Portugais	395	6	52	387 50	»	7 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	»	»	302 50	»	»
Orléans	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	291 25	»	»
Ouest	290	»	»	292 50	»	»
Midi.	292 50	»	»	293 75	»	»
Est.	290	»	»	291 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.

En mairie de Saumur, le